

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2009
A 19 H 00

=====

FD/VB

L'an deux mille neuf, le seize octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Guy DELCOURT, Député-Maire, et sur convocation en date du 1er octobre 2009.

Etaient présents : M. DELCOURT, ROBERT, HANON, Mme KARAMUCKI, MM. DECOURCELLES, DAUBRESSE, Mme CORRE, M. LAVILLE, Mmes LEFEBVRE, BOURDON, FLAMENT, M. CECAK, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MARONI, Mme CHOCHOI, M. DELSERT, Mme DAUTHIEU (arrivée à 19 H 40 après le vote de la délibération n° 2 et avant l'examen de la délibération n° 3), M. PLAYEZ, Mme MAZEREUW (arrivée à 19 H 40 après le vote de la délibération n° 2 et avant l'examen de la délibération n° 3), MM. DHEDIN, POSMYK, Mmes LEDENT, REMILI, BOIS, BOLI, MM. CAVACO, BOURSIER, DEPREZ, Mmes PERMUY, GAUTHY, M. REAL (départ à 22 H 04 lors de l'examen de la première question orale de M. HUMEZ), Mme VINCENT, M. HUMEZ, Mlle WOITTEZ, Mme VAN WYNENDAELE.

Etaient excusés : Mme DAUTHIEU ayant donné pouvoir à Mme KARAMUCKI, Mme MAZEREUW ayant donné pouvoir à M. PLAYEZ, M. DUCARIN ayant donné pouvoir à Mme BOIS, M. RAYTER ayant donné pouvoir à M. HANON, Mlle TIMME ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, M. MISMACQUE ayant donné pouvoir à Mme VAN WYNENDAELE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Guy PLAYEZ, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

REGLEMENTATION, AFFAIRES JURIDIQUES ET AFFAIRES GENERALES

QUESTION N° 1 A

DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES - VEHICULE DE FONCTION - FRAIS DE REPRESENTATION

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

Compte tenu des dispositions de l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée et de l'arrêt du Conseil d'Etat n° 292946 du 27 juin 2007 confirmant la possibilité d'attribuer une indemnité forfaitaire de frais de représentation à certains emplois fonctionnels des collectivités, il est proposé d'attribuer un véhicule de fonction et une indemnité forfaitaire pour frais de représentation au Directeur Général des services de la collectivité par référence aux frais de représentation alloués à ce titre aux Sous Préfets (du 1er au 4ème échelon) soit 3900 euros annuels sachant qu'il sera procédé à un versement mensuel pour tenir de l'importance des missions dévolues à cet emploi qui génère des contraintes pour répondre aux exigences de la fonction.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

RELEVÉ DES DECISIONS PRISES
depuis le 29 mai 2009

n° d'ordre	Date de la décision	objet de la décision
2009-82	02/06/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'aménagement d'un accès pompier au groupe scolaire A. MAES - réfection de la voirie (société R.C.F.C. à 62300 LENS)
2009-83	02/06/09	Relative au transfert du marché opérateur de télécommunications / lot 2 services de téléphonie fixe, trafic téléphonique sortant, appels locaux, nationaux, internationaux et fixes vers mobiles (société S.F.R. à 75008 PARIS)
2009-84	04/06/09	Relative à l'exposition "Les machines de Jules VERNE" du 11 juin au 30 juin 2009 à la médiathèque R. COUSIN (convention Ville de LENS / Centre international Jules VERNE à 80000 AMIENS)
2009-85	04/06/09	Relative à l'exposition itinérante "Jules VERNE" du 26 mai au 30 juin 2009 à la médiathèque R. COUSIN (convention Ville de LENS / médiathèque départementale à 62004 ARRAS)
2009-86	09/06/09	Relative au prêt d'objets et de documents concernant Jules VERNE du 4 juin au 30 juin 2009 - médiathèque R. COUSIN (convention Ville de LENS / M. LIGNY à ARRAS)
2009-87	12/06/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de mobilier de bureau (société ECO BURO à 62232 FOUQUEREUIL)

.../...

2009-88	15/06/09	Relative à la fête de la musique le 21 juin 2009 (convention avec différents groupes d'animations)
2009-89	16/06/09	Relative à la résiliation d'un marché relatif à la mise en place d'une navette marché (société MULLIE à 62670 MAZINGARBE)
2009-90	19/06/09	Relative à la mise à disposition à titre gracieux par la Ville de LENS d'une exposition sur le thème de l'environnement à la Ville d'ELEU DIT LEAUWETTE le 6 juin 2009
2009-91	19/06/09	Relative au don d'archives de M. Claude ENTRESSANGLE, domicilié à 33500 LIBOURNE
2009-92	23/06/09	Relative à l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'enfouissement des réseaux - modification de l'éclairage public rues Vaillant, Freycinet et Pressence à LENS (société ETUDIS à 59700 MARCQ EN BAROEUL)
2009-93	23/06/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif au contrat d'entretien et de dépannage des matériels de cuisine (société HMI GRANDE CUISINE à 59118 WAMBRECHIES)
2009-94	24/06/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la conduite d'opérations pour la restructuration d'un équipement et/ou l'implantation d'un nouvel équipement résidence Cité 4 à LENS (société SAI DEVELOPPEMENT à 59230 SAINT AMAND LES EAUX)
2009-95	25/06/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et modification de l'éclairage public rue Jules Ferry (société DELEC à 59932 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES)
2009-96	25/06/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de vaisselle et petits matériels de restauration (société HENRI JULIEN à 62400 BETHUNE)
2009-97	26/06/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux transports organisés pour diverses activités (lot 1 : transports intramuros dont la distance est inférieure ou égale à 20 km à la société BENOIT à 62300 LENS / lot 2 : transports extramuros dont la distance est supérieure à 21 km à la société WESTEEL VOYAGES à 62430 SALLAUMINES)
2009-98	26/06/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à une mission d'analyses, conception et dessins du projet d'aménagement de la maison du projet du Louvre LENS au centre Albert CAMUS
2009-99	26/06/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords de la maison du projet du Louvre LENS au centre Albert CAMUS
2009-100	29/06/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif au spectacle pyrotechnique (société HAMZA à 59590 RAISMES)
2009-101	29/06/09	Relative au transfert du marché de fourniture pour les travaux en régie lot 1 "gros œuvre" (société DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS ET PANNEAUX à 73024 CHAMBERY)
2009-102	29/06/09	Relative au transfert du marché de fourniture pour travaux en régie lot 2 "ciment et dérivés" (société DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS ET PANNEAUX à 73024 CHAMBERY)
2009-103	30/06/09	Relative à l'occupation temporaire du domaine public par l'association "Planète Sciences" pour l'organisation de l'action "espace dans ma ville"
2009-104	30/06/09	Autorisant l'ouverture de comptes à terme
2009-105	01/07/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la réfection de la chaussée, des trottoirs et des parkings rue Jules Ferry ET Olivier de Montalent (société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS NORD à 62670 MAZINGARBE)
2009-106	03/07/09	Relative à l'organisation d'activités dans le cadre de l'action "éveil artistique du tout-petit" (association "Culture Commune" et Mlle BOURET)
2009-107	06/07/09	Relative à l'avenant n° 1 concernant le marché projet de restructuration du quartier des gares - 1ère phase - lot 1

2009-108	08/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition du groupe scolaire Lapierre à LENS - désamiantage - démolitions (société FERRARI SAS)
2009-109	08/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de mission de coordination et de suivi de la qualité architecturale et urbaine des opérations dans le cadre du projet ANRU du quartier de la Grande Résidence (architecte Oliver BRASSE)
2009-110	08/07/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la location de bâtiments modulaires (société ALGECO à 95310 SAINT OUEN L'AUMONE)
2009-111	08/07/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion administrative des procédures de marchés publics (société SIS à 97735 NANTERRE)
2009-112	09/07/09	Relative à la délégation à l'établissement public foncier Nord/Pas-de-Calais du droit de préemption urbain sur l'immeuble situé à LENS, 199 rue de Londres
2009-113	01/07/09	Relative aux Grandes Fêtes de LENS (La Boîte de scène à 62800 LIEVIN) le 27 juin 2009
2009-114	01/07/09	Relative aux Grandes Fêtes de LENS (E/se CALIKA FACE PAINTING à 62420 BILLY MONTIGNY) le 27 juin 2009
2009-115	09/07/09	Relative à l'organisation des festivités de la Fête Nationale le 14 Juillet 2009 (Association "L'étrier de CALONNE RICOUART" 62470 CALONNE RICOUART)
2009-116	09/07/09	Relative à l'organisation des festivités de la Fête Nationale le 14 Juillet 2009 (Société La Boîte de scène à 62800 LIEVIN)
2009-117	09/07/09	Relative à l'organisation des festivités de la Fête Nationale le 14 Juillet 2009 ("La Ronde Enfantine" à 62530 HERSIN COUPIGNY)
2009-118	09/07/09	Relative à l'organisation des festivités de la Fête Nationale le 14 Juillet 2009 (société Boutique RK à 62114 SAINS EN GOHELLE°)
2009-119	08/07/09	Relative à la liquidation du marché relatif à la mise en place d'une navette marché (société MULLIE à MAZINGARBE)
2009-120	10/07/09	Relative à la mise en place d'une activité de pratique théâtrale pour les enfants ("Les Ateliers du Caméléon")
2009-121	10/07/09	Relative à l'attribution d'un marché négocié relatif à l'acquisition de places auprès de la S.A.S.P. RACING CLUB DE LENS (S.A.S.P. RACING CLUB DE LENS à AVION)
2009-122	13/07/09	Autorisant à défendre les intérêts de la Collectivité devant le Conseil d'Etat (antennes-relais sur l'immeuble 22 rue Jean Moulin à 62300 LENS)
2009-123	23/07/09	Relative à la rémunération du personnel des accueils de loisirs sans hébergement, centre à thèmes et centre intersession pour la période estivale 2009
2009-124	23/07/09	Relative à la rémunération du personnel des accueils de loisirs sans hébergement des mercredis
2009-125	23/07/09	Relative à la rémunération du personnel des accueils de loisirs sans hébergement des petites vacances
2009-126	23/07/09	Relative à la cession et l'utilisation d'un fonds documentaire à la Ville de LENS dans le cadre des "classes Louvre"
2009-127	24/07/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de différents logiciels pour les services de l'administration générale (lots et fournisseurs divers)
2009-128	24/07/09	Relative à l'occupation temporaire du domaine public par l'association gestionnaire du fonds de participation des habitants pour l'organisation de "nos quartiers d'été 2009" - résidence Sellier (23 août 2009)
2009-129	24/07/09	Relative à l'occupation temporaire du domaine public par l'association gestionnaire du fonds de participation des habitants pour l'organisation de "nos quartiers d'été 2009" - Grande Résidence (26 juillet 2009)
2009-130	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 1 gros œuvre - avenant n° 3
2009-131	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 1 gros œuvre - avenant n° 4

.../...

2009-132	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 1 gros œuvre - avenant n° 5
2009-133	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 1 gros œuvre - avenant n° 6
2009-134	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 2 charpente - bardage - menuiserie bois - avenant n° 1
2009-135	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 2 charpente - bardage - menuiserie bois - avenant n° 2
2009-136	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 2 charpente - bardage - menuiserie bois - avenant n° 3
2009-137	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 3 couverture - étanchéité - avenant n° 1
2009-138	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 3 couverture - étanchéité - avenant n° 2
2009-139	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 4 menuiseries aluminium extérieures - avenant n° 1
2009-140	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 7 carrelage - avenant n° 1
2009-141	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 12 V.R.D. - avenant n° 1
2009-142	29/07/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la conception et à l'impression de supports de communication municipale (sociétés AUDACE à 62300 LENS et L'ARTESIENNE à 62800 LIEVIN)
2009-143	29/07/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'assistance à la définition d'une stratégie de développement commercial du centre ville de LENS (société OBJECTIF VILLE CONSULTANTS à 75011 PARIS)
2009-144	29/07/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la fourniture de briquettes de lait pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville (SARL LAIT 59 à 59920 QUIEVRECHAIN)
2009-145	29/07/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de travaux de démolition-reconstruction de l'école MAES - lot 10 électricité courants forts et faibles - avenant n° 1
2009-146	31/07/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de matériel scénique pour le Colisée (société SLS à 62800 LIEVIN)
2009-147	31/07/09	Relative à l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'enfouissement des réseaux - modification de l'éclairage public - réfection et réaménagement des trottoirs et de la chaussée rues Beugnet et Duquesnoy à LENS (société REAL INFRA à 59370 MONS EN BAROEUL)
2009-148	03/08/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux travaux liés à la reprise de concessions aux cimetières de la Ville de LENS (société OGF à 75946 PARIS CEDEX)
2009-149	07/08/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de la Maison du Projet du Louvre LENS au Centre Albert CAMUS à LENS - lot 5 gardiennage (société STGS à 62 SAINTE CATHERINE LES ARRAS)
2009-150	07/08/09	Notifiant une offre d'acquérir l'immeuble situé à LENS, 2 rue Jean Létienne
2009-151	07/08/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'étude de faisabilité sur la création d'une maison de santé et de service public sur le quartier de la Grande Résidence (société ELIANE CONSEIL à 95200 RUEIL MALMAISON)

.../...

2009-152	13/08/09	Portant constitution de partie civile (contre M. TOUHAMANE pour menaces et insultes à l'encontre d'agents de la Collectivité)
2009-153	19/08/09	Relative à la délégation à l'Etablissement Public Foncier Nord/Pas-de-Calais du droit de préemption urbain sur l'immeuble situé à LENS 58/60 rue de la Gare
2009-154	19/08/09	Relative à la passation d'un avenant relatif au marché de prestations de vitrerie de bâtiments communaux
2009-155	24/08/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'étude de définition et de programmation pour la rénovation et l'extension des équipements sportifs sur le quartier de la Grande Résidence de la ville de LENS (société CEG à 92110 CLICHY)
2009-156	03/09/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'achat de pièces détachées et à la réparation des véhicules de la Ville de LENS (lots et fournisseurs divers)
2009-157	04/09/09	Modificative pour l'attribution d'un marché relatif à l'étude de définition et de programmation pour la rénovation et l'extension des équipements sportifs sur le quartier de la Grande Résidence de la ville de LENS (société CEG à 92110 CLICHY)
2009-158	14/09/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de plantes vivaces, arbustes, arbres et conifères (lots et fournisseurs divers)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Pour :38

Contre :0

Abstention :1 (Mme VINCENT)

QUESTION N° 2

RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS ET DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

(Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs et à désigner un coordinateur communal, et fixe la rémunération brute de ces agents.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.**

QUESTION N° 3

RENFORCEMENT ET SIMPLIFICATION DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE - RAPPORT RETRAÇANT L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN - ANNEE 2008

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

Passage sur écran du DVD reprenant le rapport d'activités 2008.

.../...

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Pour :34

Contre :0

Abstentions :5 (M. BOURSIER, M. DEPREZ, Mme PERMUY, Mme GAUTHY, M. HUMEZ)

QUESTION N° 4

LUTTE CONTRE LES INCIVILITES - TARIFICATION DES PRESTATIONS DE NETTOIEMENT ET D'ENLEVEMENT DES DEPOTS SAUVAGES

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

Le Conseil statue sur le coût de facturation aux contrevenants, des interventions des services selon le tableau ci-après :

nature de l'intervention	coût horaire H.T. en euros	fraction indivisible de facturation
balayeuse aspiratrice avec chauffeur	35 €	1/2 heure
matériel de lavage mécanique avec chauffeur	35 €	
benne avec pelle mécanique équipée et chauffeur	25 €	
fourgon avec chauffeur	20 €	
agent d'entretien	15 €	
agent technique en chef	25 €	
	coût	
traitement en déchetterie	75 € H.T./tonne	0,2 tonne
traitement des déchets d'affichage sauvage	5 € H.T. par affiche	/

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.**

QUESTION N° 5

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION UNIS CITE NORD/PAS-DE-CALAIS ET LA VILLE DE LENS RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE ACTION INTERGENERATIONNELLE "UNE VISITE, UN SOURIRE" SUR LE TERRITOIRE LENSOIS

(Rapporteur : Madame Annie FLAMENT)

Afin de rompre l'isolement dans lequel se trouvent des personnes âgées, l'Assemblée accepte de conclure une convention de partenariat avec l'association Unis-Cité afin que de jeunes volontaires puissent, une fois par semaine, rendre visite à ces personnes.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.**

.../...

QUESTION N° 6

PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2007-2013 - PRIORITE 6 "AMELIORATION DES RELATIONS ELUS/CITOYENS/ADMINISTRATIONS - APPEL A PROJETS "ARECA"

(Rapporteur : Monsieur Luc MARONI)

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2007-2013, la Ville de LENS peut solliciter des aides afin d'améliorer la relation élu/citoyen/administration en optimisant la gestion des services publics (e-administration) et/ou en utilisant les TIC à des fins de consultation de la population (e-démocratie).

Le Conseil décide de s'inscrire dans cette démarche et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les aides auprès des différents partenaires et à signer les documents y relatifs.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

QUESTION N° 7

TRAVAUX D'AMENAGEMENT CLASSES LOUVRE ECOLE PAUL BERT

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

L'école Paul BERT a accueilli au printemps 2009 des classes Louvre, fruit d'un partenariat entre la Ville de LENS et l'Education Nationale.

Cette opération se poursuivant et afin d'améliorer l'accueil des enfants, l'Assemblée autorise la réalisation sur le site des travaux d'aménagement et d'acquisition de mobilier pour un montant de 18 000 euros T.T.C., étant précisé que les travaux peuvent bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 9 000 euros au titre de la dotation parlementaire.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 8

CESSION FONCIÈRE A LTO HABITAT DE TERRAINS SITUÉS GRANDE RÉSIDENCE

(Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

En 2003, le Conseil Municipal a autorisé l'installation de l'Institut de Formation des Soins Infirmiers et de la Formation Continue du Centre Hospitalier de LENS dans le Pavillon FRANCK de la Grande Résidence, ainsi que la cession à l'Euro symbolique à la S.A. d'HLM L.T.O. de l'assiette foncière du projet.

.../...

Une nouvelle division cadastrale ayant été opérée suite au bornage définitif du projet, avec modification des références cadastrales des parcelles à céder et de leur superficie, le Conseil Municipal autorise la cession à l'Euro symbolique de la nouvelle entité foncière d'une superficie de 5 078 m² cadastrée section BE n° 342, 411, 412 et 414, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à la régularisation de la cession.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour :38

Contre :0

Abstention :1 (Mme LEFEBVRE ne participe pas au vote)

QUESTION N° 9

CESSION FONCIÈRE A PAS DE CALAIS HABITAT DE TERRAINS SITUÉS RUE DE FÉCAMP

(Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

Par délibération en date du 11 décembre 2008, le Conseil Municipal a donné son accord de principe sur la vente de terrains situés rue de Fécamp à PAS-DE-CALAIS HABITAT.

Selon le projet de document d'arpentage validé par PAS-DE-CALAIS HABITAT et les services municipaux, seule une partie des parcelles concernées doit être cédée.

En vue de l'établissement de l'acte authentique de vente, l'Assemblée autorise la cession de l'emprise concernée de 2 072 m², cadastrée sections BE n° 360 et BH n° 800, au prix de 80 000 euros et Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à la régularisation de la cession.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 10

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 42, RUE EDOUARD BOLLAERT

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

En 2007, la société MAISONS ET CITES "SOGINORPA" a proposé de céder à la Ville une maison sise 42 Rue Bollaert, hors périmètre d'intervention de l'E.P.F.

.../...

La Commune a souhaité attendre les résultats de l'étude de refonte du carrefour Bollaert, en lien avec la restructuration du quartier des gares et l'arrivée du Louvre-Lens, avant de se prononcer sur l'opportunité de cette acquisition.

Aujourd'hui, le conseil municipal autorise l'acquisition de cet immeuble, l'étude rendue par M. MICHELIN en ayant montré l'intérêt, notamment en vue d'une réorganisation du secteur Bollaert – jardin public Chochoy, au prix de 85 000 euros et Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à la régularisation de la cession.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 11

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 6, RUE DES 528 DÉPORTÉS JUIFS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

La Ville s'est rendue propriétaire des immeubles sis 72, 72 bis Avenue Van Pelt et 8 Rue des 528 Déportés Juifs, et le bien situé 6 Rue des 528 Déportés Juifs est aujourd'hui proposé à la vente.

La société ICF Nord-Est a déjà manifesté son souhait d'acquérir l'ensemble de ces immeubles en vue de la réalisation d'un projet de 21 logements.

En vue de créer un ensemble foncier permettant la réalisation d'un projet de qualité, l'Assemblée décide de poursuivre la maîtrise foncière engagée et autorise l'acquisition de cet immeuble cadastré BO n° 438 pour 175 000 euros et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de l'acquisition.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 12

CESSION AU GROUPE SIA HABITAT DE LA PARCELLE SITUÉE A LENS 31, RUE DES DÉPORTÉS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

L'E.P.F.Nord Pas-de-Calais a acquis en 2008 par exercice du droit de préemption urbain, pour le compte de la Ville, le hangar sis 31 rue des Déportés.

.../...

Le groupe S.I.A. Habitat a informé la Ville de son accord de principe quant à l'acquisition de cet immeuble, afin de poursuivre son opération Place de la République et de renforcer le lien entre les quartiers des gares et Montgré.

Le Conseil Municipal accepte donc le principe d'une cession du bien cadastré AB n° 1452 au prix de 132 000 euros par l'E.P.F. au groupe S.I.A. Habitat, avec prise en charge par l'acquéreur des divers frais dus à l'EPF et des frais de cession à venir.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 13

DÉNOMINATION DE VOIES NOUVELLES

(Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

Le Conseil Municipal a décidé d'appeler Louis ARAGON, Guy de MAUPASSANT, Claude DARQUES et Jean-Auguste-Dominique INGRES les 4 voies nouvelles desservant les logements construits par PAS-DE-CALAIS HABITAT sur l'ancienne plaine de jeux de la Grande Résidence et Benoît BROUTCHOUX la voie desservant les nouvelles maisons réalisées par le bailleur sur le site de la Cité 8.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 14

DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DES ANCIENNES ALLÉES DE LA RÉSIDENCE SELLIER

(Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la résidence SELLIER, PAS-DE-CALAIS HABITAT a procédé à la résidentialisation de son patrimoine.

En vue de futures régularisations foncières avec bailleur, le Conseil Municipal autorise le déclassement des allées RABELAIS, MALHERBES, MISTRAL, RENAN, PEGUY, de la rue CÉZANNE, d'une partie de la rue de VERDUN et de deux bandes d'espaces verts rue Notre Dame de Lorette.

.../...

Cette opération n'ayant pas porté atteinte aux fonctions de desserte et de circulation desdites voies, elle a pu être dispensée d'enquête publique préalable.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour :36

Contre :0

Abstentions :3 (Mme VINCENT, Mme VAN WYNENDAELE, M. MISMACQUE)

QUESTION N° 15

PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT PRÉALABLE A LA CESSION A LA FONCIÈRE LOGEMENT DE TERRAINS SITUÉS RÉSIDENCE SELLIER

(Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Par délibération du 17 octobre 2008, le Conseil Municipal a accepté la cession à l'euro symbolique à LA FONCIERE LOGEMENT et prononcé le déclassement de principe d'une surface approximative de 5 000 m² Résidence Sellier, cadastrée AE n° 638 partie et AE n° 465.

En effet, l'affectation à l'usage du public de ce terrain (aire de jeux avec aménagements à destination des riverains) ne permettait pas de prononcer son déclassement de façon définitive.

Aujourd'hui, un barriérage a supprimé l'affectation à l'usage du public et l'Assemblée prononce le déclassement définitif de la parcelle, confirme sa cession à l'Euro symbolique à la Foncière Logement et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour :36

Contre :1 (Mme VINCENT)

Abstentions :2 (Mme VAN WYNENDAELE, M. MISMACQUE)

QUESTION N° 16

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATÉRIEL POUR LA BRIGADE VTT AU COMMISSARIAT CENTRAL DE LENS - AUTORISATION A SIGNER UN AVENANT

retirée de l'ordre du jour

.../...

QUESTION N° 17

ELABORATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE PILOTAGE DES ETUDES ET LA REALISATION DES AMENAGEMENTS COHERENTS ET CONCERTES DANS LE CADRE DE LA DYNAMIQUE EURALENS ENTRE LA VILLE DE LENS, LA VILLE DE LIEVIN, LA VILLE DE LOOS EN GOHELLE ET LA COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Dans le cadre d'EURALENS, les villes de Lens, Liévin et Loos-en-Gohelle et la CommunAupole de Lens-Liévin doivent constituer un groupement de commandes conjoint, pour définir et piloter, de manière cohérente, le projet d'aménagement et de développement autour du musée du Louvre-Lens.

Les missions d'études et de maîtrise d'œuvre sont évaluées à environ 2 800 000 € HT pour l'ensemble des maîtrises d'ouvrages sur une durée d'environ 6 ans. La Ville assurera 71% du montant des études en question, soit 1 988 000 €.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimée à environ 415 000 € HT par an, dont 20% incombent à la charge de la Ville de Lens (soit 83 000 €). Elle devrait être effective au moins jusqu'à l'inauguration du Louvre-Lens.

Les travaux concernés sont eux estimés dans une première approche sommaire à 15 000 000 € HT dont 10 680 000 € incombent à la ville de Lens (soit 71%).

L'ensemble de ces études et travaux devraient faire l'objet d'une subvention de la région Nord-Pas-de-Calais à hauteur de 70% au titre du fonds territorial.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

→ engager conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, les démarches nécessaires à la création d'un groupement de commandes entre les villes de LENS, LIEVIN, LOOS EN GOHELLE et la C.A.L.L.,

→ signer la convention constitutive avec les partenaires engagés définissant les modalités de fonctionnement du groupement, le coût financier des engagements respectifs,

→ engager les procédures en vue de la désignation des équipes de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à signer les documents et actes s'y rapportant.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour :35

Contre :4 (Mme VAN WYNENDAELE, M. MISMACQUE, Mme VINCENT, M. HUMEZ)

Abstention :0

.../...

QUESTION N° 18

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPECIFIQUE AU GROUPEMENT DE COMMANDES
CONSTITUE ENTRE LA VILLE DE LENS, LA VILLE DE LIEVIN, LA VILLE DE LOOS-EN-
GOHELLE ET LA COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN, DANS LE CADRE DE LA
DYNAMIQUE EURALENS, POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT LIE AU MUSEE DU LOUVRE-LENS

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le Conseil municipal doit procéder à l'élection du représentant de la Ville de LENS à la C.A.O. spécifique du groupement de commandes dans le cadre d'EURALENS que vous venez d'adopter ainsi qu'à la désignation d'un suppléant.

Sont candidats :

*** au titre de la liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN" :**

candidat titulaire : Monsieur Guy DELCOURT

candidat suppléant : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES

*** au titre de la liste "LENS, C'EST VOUS"**

candidat titulaire : Monsieur Patrick BOURSIER

candidat suppléant : Madame Béatrice PERMUY

⇒ A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

INSCRITS : 39

ABSTENTIONS : 5

(M. MISMACQUE, Mme VAN WYNENDAELE, M. REAL, Mme VINCENT, M. HUMEZ)

ONT OBTENU :

. liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN" 30 voix

. liste "LENS, C'EST VOUS" 4 voix

Les candidats présentés par la liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN" ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,

sont élus en qualité de représentants à la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes constitué entre la Ville de LENS, la Ville de LIEVIN, la Ville de LOOS EN GOHELLE et la CommunAupôle de LENS-LIEVIN, dans le cadre de la dynamique EURALENS, pour le projet d'aménagement et développement lié au Musée du Louvre-Lens :

- Monsieur Guy DELCOURT, membre titulaire, président de la C.A.O. du groupement de commandes, en sa qualité de représentant du coordonnateur,

- Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, membre suppléant.

.../...

15/

QUESTION N° 19

MISE EN OEUVRE DE LA DEUXIÈME TRANCHE DU PROGRAMME D'ANIMATIONS FISAC - SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRÈS DU FISAC ET DU FEDER

Dans le cadre du développement des projets de modernisation et d'attractivité du commerce local, en lien avec l'arrivée du musée du Louvre-Lens, la ville de LENS souhaite engager la deuxième tranche du programme d'actions FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Ces actions (animations autour de la Route du Louvre, actions de modernisation et d'attractivité du commerce local) sont menées en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lens, la Chambre des Métiers du Pas-de-Calais et l'Union Commerciale de Lens et prévoient, entre autres, une demande de participation financière auprès de la CCI pour l'action d'un manager de centre-ville. Un dossier global reprenant l'ensemble des actions sera déposé auprès des services de l'Etat pour instruction au titre du FISAC et du FEDER.

Le Conseil autorise la mise en œuvre du programme et Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 20

RESEAU DE CHALEUR DE LA GRANDE RESIDENCE - AUTORISATION A SIGNER L'AVENANT N° 5 RELATIF AU CONTRAT DE CONCESSION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le Conseil autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 5 relatif au contrat de concession de production et de distribution d'énergie calorifique et qui porte sur :

- la définition des ouvrages travaux à réaliser par le concessionnaire sur le réseau dans le cadre des aménagements A.N.R.U.,
- les modalités financières des travaux ci-dessus énoncés,
- la formalisation de l'indemnité prévisionnelle correspondante à la valeur non amortie des investissements en fin de concession,
- la modification de la formule de révision du R1 pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

.../...

QUESTION N° 21**ACCUEIL DE LOISIRS - PARTICIPATION DES FAMILLES - ANNEE 2010**

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Le Conseil adopte la grille de participation des familles aux accueils de loisirs pour l'année 2010 telle que reprise ci-après :

CENTRES DE LOISIRS – ANNEE 2010									
Montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques 2009 I.R.P.P. (revenus de l'année 2008)	TARIF PAR ENFANT PAR JOUR – ANNEE 2010								
	1er			2 ^{ème}			3 ^{ème} et au-delà		
	Journée continue	½ journée	Garderie ½ h	Journée continue	½ journée	Garderie ½ h	Journée continue	½ journée	Garderie ½ h
impôt nul ou inférieur à 152,44 €	5,30 €	2,00 €	0,25 €	4,90 €	1,95 €	0,25 €	4,60 €	1,90 €	0,25 €
impôt entre 152,45 € et 304,89 €	6,30 €	2,25 €	0,30 €	5,90 €	2,15 €	0,25 €	5,60 €	2,05 €	0,25 €
impôt entre 304,90 € et 609,79 €	8,40 €	2,95 €	0,35 €	8,10 €	2,85 €	0,35 €	7,80 €	2,75 €	0,35 €
impôt entre 609,80 € et 1 067,13 €	9,00 €	3,15 €	0,40 €	8,70 €	3,00 €	0,40 €	8,40 €	2,95 €	0,35 €
impôt entre 1 067,14 € et 1 829,38 €	10,30 €	3,50 €	0,45 €	9,80 €	3,45 €	0,45 €	9,60 €	3,30 €	0,40 €
impôt entre 1 829,39 € et 2 744,07 €	12,80 €	4,00 €	0,50 €	12,50 €	3,95 €	0,50 €	12,20 €	3,85 €	0,50 €
impôt entre 2 744,08 € et 4 649,69 €	14,70 €	4,60 €	0,55 €	14,40 €	4,50 €	0,55 €	14,00 €	4,40 €	0,50 €
impôt supérieur à 4 649,70 €	15,70 €	4,90 €	0,60 €	15,40 €	4,85 €	0,60 €	15,10 €	4,75 €	0,60 €
Familles non lensoises	17,50 €	6,15 €	0,75 €	17,15 €	5,65 €	0,70 €	16,80 €	5,15 €	0,65 €

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.**

CULTURE ET FETES**QUESTION N° 22****QUATORZIEME SALON DU LIVRE DU 26 AU 28 MARS 2010 - QUATRIEME EDITION DU PRIX LITTERAIRE**

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Dans le cadre de la promotion de la culture, le Conseil municipal autorise :

- la mise en place du 25 au 28 mars 2010 du quatorzième "Salon du Livre" à LENS,
- Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles et à signer tous documents nécessaires à la bonne tenue de cette manifestation.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.**

.../...

QUESTION N° 23

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ATELIER DEPARTEMENTAL DE COMMUNICATION SOCIALE (A.D.C.S)

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Afin de permettre l'étude et la projection de plus de 300 films réalisés par un employé municipal pour la municipalité entre les années 1950 à 1980, l'Assemblée autorise la signature d'une convention entre la Ville et l'Atelier Départemental de Communication Sociale, pour mettre ces films sur des supports adéquats et ce, à titre gratuit, en contrepartie de quoi l'A.D.C.S. pourra détenir une copie de ces films et les utiliser pour ses propres productions.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 24

PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'ART ET DE LA COMMUNICATION DE SALLAUMINES - RESIDENCE DE LA COMPAGNIE PIETRAGALLA

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Dans le cadre du partenariat avec la Maison de l'Art et de la Communication de SALLAUMINES qui accueille en résidence la Compagnie PIETRAGALLA, le Conseil arrête les tarifs suivants pour le spectacle "Carte Blanche" de cette compagnie qui aura lieu le 20 novembre 2009 au Colisée :

- tarif normal : 12 euros,
- tarif réduit et tarif de groupe : 10 euros.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 25

ADHESION A ARTOISCOPE

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

La communication en matière culturelle est un élément déterminant pour assurer la promotion des acteurs et des activités. A ce titre, l'Assemblée autorise l'adhésion de la Ville à ARTOISCOPE et le paiement d'une adhésion annuelle de 5 000 euros en contrepartie de 65 à 70 insertions par an dans le magazine de l'Association.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

.../...

QUESTION N° 26**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ANNEE 2009**

(Rapporteur : Monsieur Bernard LAVILLE)

Le Conseil autorise le versement de subventions à diverses associations ainsi que reprises ci-après :

◆ 1 ^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc.....	250,00 €
◆ AS Collège Jean ZAY.....	300,00 €
◆ AS Lens.....	2500,00 €
◆ AS Lycée Béhal.....	200,00 €
◆ AS Lycée Condorcet.....	300,00 €
◆ AS Municipaux.....	200,00 €
◆ Avenir Billard Club Lensois.....	200,00 €
◆ Centre Athlétique Lensois.....	1500,00 €
◆ C.L.E.D.S.	8000,00 €
◆ Ecole Pugilistique Lensoise.....	350,00 €
◆ Entente des Terrils.....	200,00 €
◆ Football-Club des Hauts de Lens.....	1350,00 €
◆ Hand Ball Club de Lens.....	1700,00 €
◆ Judo Club Lensois.....	800,00 €
◆ Karaté Kunité shinkai de Lens.....	800,00 €
◆ Lens Yoseikan Budo.....	350,00 €
◆ Pétanque club de Lens.....	400,00 €
◆ Racing Club de Lens Athlétisme.....	3400,00 €
◆ Racing Club de Lens Basket Ball.....	1400,00 €
◆ R.E.S.P.A.R.....	170,00 €
◆ Rugby Club de Lens-Liévin.....	1200,00 €
◆ Sporting Détente Club Lensois.....	220,00 €
◆ Stade Nautique Lensois.....	4800,00 €
◆ Taekwondo Lens.....	300,00 €
◆ Team Goujon Lensois.....	50,00 €
◆ Tennis-Club de Lens.....	1000,00 €
◆ Union Sportive Ouvrière de Lens.....	800,00 €
<hr/>	
TOTAL GENERAL.....	32.740,00 €

et Monsieur le Maire à signer une convention avec le C.L.E.D.S..

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour :38

Contre :0

Abstention :1 (M. DECOURCELLES ne participe pas au vote)

.../...

19/

QUESTION N° 27**CREATION D'UN OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

(Rapporteur : Monsieur Bernard LAVILLE)

La Ville de LENS souhaite démocratiser et développer la vie sportive locale. A ce titre, le Conseil

- ☒ autorise la création et l'installation d'un Office Municipal des Sports pour :
- recenser les besoins et évaluer les moyens à mettre en œuvre pour une meilleure pratique sportive locale ;
 - proposer des critères de répartition des subventions (l'attribution des subventions reste du ressort du conseil municipal) ;
 - œuvrer à la promotion des activités physiques et sportives et du sport sous toutes ses formes et pour tous les publics ;
 - participer à la réflexion sur les espaces et les équipements sportifs : création, rénovation et utilisation ;
 - favoriser la prise en compte du sport dans les projets d'aménagement du territoire.

L'Office Municipal des Sports sera également un moyen :

- de communication,
- de prévention et de suivi de la santé du sportif,
- de promotion des manifestations sportives,
- d'organisation de conférences/débats,
- de contribution à l'élaboration d'un projet sportif local.

☒ prend acte des statuts de l'Association "Office Municipal des sports de LENS"

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme VINCENT)

QUESTION N° 28

ROUTE DU LOUVRE 2010

☒ retirée de l'ordre du jour

QUESTION N° 29

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE FOOTBALL 2016 - CANDIDATURE DE LA VILLE DE LENS

☒ retirée de l'ordre du jour

.../...

20/

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

QUESTION N° 30

FUSION-ABSORPTION - AST 62-59 - SUBSTITUTION A L'AISTLL

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le personnel de la Ville de LENS relève de la médecine du travail rue Paul Sion à LENS. L'Association Santé Travail 62-59 se substitue à la Médecine du Travail dans ses droits et obligations. A ce titre, il est communiqué en annexe à la délibération les documents relatifs aux assemblées générales ainsi que les statuts, le règlement intérieur et les modalités de calcul des cotisations. Il est proposé de continuer à relever de l'AST 62-59 pour les agents fonctionnaires stagiaires ou non titulaires en matière de médecine préventive.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 31

PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

La refonte du tableau des effectifs du personnel a été approuvée le 19 juin 2009. Pour répondre aux besoins de la collectivité et à la gestion du personnel, il est soumis dans certains grades des modifications ponctuelles permettant l'augmentation du temps de travail sur des postes à temps non complet dans la filière technique et des modifications de bases dans la filière culturelle suite aux inscriptions lors de la rentrée du conservatoire selon les grades mentionnés dans le rapport présenté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 32

TAUX DE PROMOTION APPLICABLE AU PERSONNEL

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le conseil municipal fixe les taux de promotion applicables au personnel après avis du Comité Technique Paritaire. Compte tenu des résultats à divers examens, Il est proposé de fixer les taux de promotion pour les divers grades mentionnés dans la délibération.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

.../...

21/

QUESTION N° 33

PERSONNEL - POSTES DE CONTRACTUELS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

La création de deux postes de contractuels assimilés à ingénieur territorial a été décidée par l'assemblée délibérante. Pour tenir compte de l'évolution des missions et eu égard au fait que les recrutements statutaires se sont révélés infructueux, il est proposé la création de postes de contractuels tels que décrits dans le rapport :

- un poste de Directeur de la Rénovation Urbaine et de la Stratégie de peuplement
- un poste de chargé de projet ANRU

et d'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondants.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 34

APPRENTISSAGE PUBLIC AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

La Ville de LENS souhaite accueillir dans ses services des apprentis (jeunes de 16 à 25 ans) afin de participer à la transmission des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice des divers métiers. Le dispositif comprend une formation théorique dispensée dans un Centre de Formation des Apprentis et une expérience au sein d'un service de la collectivité pour préparer un diplôme sachant que l'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge. Il est proposé de créer un contrat d'apprentissage au service environnement et cadre de vie (espaces verts) et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant et tout document relatif à ce dispositif

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

.../...

22/

QUESTION N° 35

RECOURS AU PERSONNEL DES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES POUR DES MISSIONS PONCTUELLES OU DES PETITS TRAVAUX OCCASIONNELS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Comme chaque année, il est proposé de renouveler la convention entre la Ville et l'APSA ALE Association intermédiaire Arrondissement Lens et environs "coup d'Main" et entre la Ville et la SAPI (Service d'Aide au Placement par Intermédiaire) pour une durée d'un an pour des activités répondant aux critères de missions ponctuelles ou de petits travaux occasionnels : tâches précises et temporaires pour une durée limitée dans le temps.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 36

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

(Rapporteur : Madame Cécile BOURDON)

Comme chaque année depuis 2005, il est proposé de reconduire la vaccination contre la grippe saisonnière des agents de la Ville en autorisant la prise en charge de celle-ci par la collectivité pour le personnel qui le souhaite.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

ELUS

QUESTION N° 37

VACCINATION DES ELUS CONTRE LA GRIPPE

(Rapporteur : Madame Cécile BOURDON)

Tout comme en 2008, le Conseil autorise la reconduction de la vaccination contre la grippe saisonnière des élus municipaux et la prise en charge de celle-ci par la Collectivité pour les élus qui le souhaitent.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

.../...

23/

FINANCES

QUESTION N° 38

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2009

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le versement des subventions est soumis à l'application stricte des textes en vigueur, en particulier ceux définissant la liste des pièces administratives et comptables à produire à la Collectivité accordant des aides publiques.

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil décide de verser au titre de l'année 2009 :

◆ Amicale des enseignants laïques de LENS et environs	100,00 €
◆ Délégation Départementale de l'Education Nationale.....	100,00 €
◆ Association des Parents d'Enfants Inadaptés de LENS et environs.....	1 000,00 €
◆ Les enfants d'abord.....	1 000,00 €
◆ Association Dynamique	1 000,00 €
◆ Tap' Jazz N'Co	6 000,00 €
◆ Droit au Travail.....	7 000,00 €
	pour un montant de <u>16 200 €</u>

◆ Union Locale C.F.D.T.	2 300,00 €
(sous réserve de la production du compte de résultat annuel)	

pour un montant total de **18 500 €**

⇒ ***Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.***

QUESTION N° 39

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ANONYME D'HLM LE LOGEMENT DU TRAVAILLEUR DE OIGNIES POUR UN MONTANT DE 856 724 €

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le Conseil accorde la garantie de la Ville pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 856 724,00 euros que la S.A. d'H.L.M. LE LOGEMENT DU TRAVAILLEUR de OIGNIES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et

.../...

24/

Consignations pour l'acquisition du terrain et la construction dessus de 8 logements rues Jean Moulin et Prosper Mérimée.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour :38
Contre :0
Abstention :1 (Mme LEFEBVRE ne participe pas au vote)

QUESTION N° 40

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ANONYME D'HLM LE LOGEMENT DU TRAVAILLEUR DE OIGNIES POUR UN MONTANT DE 1 773 774 €

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le Conseil accorde la garantie de la Ville pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 1 773 774,00 euros que la S.A. d'H.L.M. LE LOGEMENT DU TRAVAILLEUR de OIGNIES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition du terrain et la construction dessus de 25 logements P.L.A.I., rue Saint Amé.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour :38
Contre :0
Abstention :1 (Mme LEFEBVRE ne participe pas au vote)

QUESTION N° 41

GARANTIE D'EMPRUNT A PAS-DE-CALAIS HABITAT POUR UN MONTANT DE 1 179 425 €

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le Conseil accorde la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 179 425,00 euros que PAS-DE-CALAIS HABITAT se propose de contracter auprès de DEXIA Crédit Local pour la construction 9 logements rue des Jardins.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

.../...

25/

QUESTION N° 42

VILLE : PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Présentation du budget supplémentaire 2009 par Monsieur DAUBRESSE avec projection d'un Powerpoint.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour :31

Contre :0

Abstention :8 (M. BOURSIER, M. DEPRez, Mme PERMUY, Mme GAUTHY, M. MISMACQUE, Mme VINCENT, M. HUMEZ, Mme VAN WYNENDAELE)

QUESTION N° 43

ACTION ECONOMIQUE : PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour :31

Contre :0

Abstention :8 (M. BOURSIER, M. DEPRez, Mme PERMUY, Mme GAUTHY, M. MISMACQUE, Mme VINCENT, M. HUMEZ, Mme VAN WYNENDAELE)

QUESTION N° 45

BENEVOLAT AU SEIN DES SERVICES FETES ET RELATIONS PUBLIQUES - CONVENTIONS AVEC LES BENEVOLES

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Des bénévoles contribuent à la vie festive locale. Il existe un contexte juridique des personnes qui apportent leur concours notamment aux fêtes locales. C'est l'objet de la délibération de préciser le contexte de la responsabilité de la collectivité en matière de bénévoles, la responsabilité civile mais également l'assurance individuelle accident corporel. Il est donc proposé d'avoir recours à des bénévoles au service des fêtes pour le marché de Noel, pour les Grandes fêtes de LENS, et au service relations publiques pour la préparation et le service de certaines réceptions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir entre la VILLE et les bénévoles ainsi que tout document pour la mise en œuvre du bénévolat dans les conditions mentionnés dans le rapport qui est présenté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

.../...

26/

QUESTION N° 46

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE VIRUS A/H1N1 - CENTRE DE VACCINATION DE LENS

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

Délibération présentée après la délibération n° 37.

Monsieur le Maire :

J'ai considéré qu'en tant que maire, je devais être sur ce sujet discipliné par rapport aux injonctions de Monsieur le Préfet et nous avons donc décidé de mettre à disposition de l'Etat en évitant - ce que j'aurais pu faire d'ailleurs - la réquisition, la salle Jean Jaurès pour cette vaccination collective qui rappellera d'ailleurs à certains d'entre vous des heures douloureuses de notre éducation quand nous défilions comme des conscrits pour se faire vacciner à l'école.

Voilà, je ferme le débat là-dessus, nous en reparlerons.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil en eut délibéré.

QUESTION N° 44

QUESTIONS DIVERSES INTERESSANT LA VIE LOCALE

Questions présentées après l'examen du budget supplémentaire 2009.

Monsieur HUMEZ :

Moi, c'était surtout pour avoir des précisions sur le tramway parce qu'il me semble que la consultation des municipalités et des populations est terminée depuis longtemps. On ne sait pas quel est en le résultat.

Il n'en reste pas moins vrai que les interrogations sont nombreuses :

- le tracé par exemple, qui pour l'instant n'est pas encore défini, il me semble,*
- le début des travaux,*

- et surtout, la grande question - c'est plutôt technique ou pratique - c'est comment on va circuler sur la RN43 durant les travaux ? parce qu'il y a des questions qui se posent parce que rien qu'une partie, un tronçon de la RN 43 en travaux, c'est carrément l'interdiction de circuler de HENIN jusque LENS, aller et retour.

Et l'autre question qui se pose, c'est aussi à SALLAUMINES avec la S.N.C.F., le passage à niveau. Est-ce que pendant les travaux, il y aura l'arrêt de la ligne S.N.C.F. sur ce tronçon ? Là aussi, il y a beaucoup de gens qui s'interrogent.

Et c'est vrai que les réponses, pour l'instant, ne sont pas apportées.

.../...

27/

Monsieur le Maire :

Nous avons le grand spécialiste à notre table.

Monsieur DECOURCELLES.

Monsieur DECOURCELLES :

Tout d'abord, peut-être des éléments de calendrier. Ce qu'il y a eu comme concertation, c'était une concertation préalable, c'est-à-dire que dans chaque commune concernée et y compris celles qui demandaient des choses supplémentaires, on a réuni et expliqué le projet dans son principe.

Là aujourd'hui, il y a deux actes importants qui se passent ces jours-ci, c'est d'une, le choix d'un mandataire donc qui va porter une maîtrise d'ouvrage déléguée, le maître d'ouvrage étant le S.M.T., il le délègue à un cabinet. Il y a eu un appel d'offres là-dessus.

La commission d'appel d'offres s'est réunie et a ouvert les plis, les plis sont à l'étude et une prochaine commission d'appel d'offres va choisir le cabinet qui sera mandataire.

En ce qui concerne les aspects techniques que vous demandez, ils vont être réalisés par le maître d'œuvre. C'est-à-dire que là, un nouvel appel d'offres engagé fait appel à des cabinets pour réaliser techniquement, sur papier bien sûr dans un premier temps, l'objectif tel qu'il a été exprimé dans les premières réunions.

Et donc, à partir de cette sélection, alors là, pareil, il y a un jury spécial - ce n'est pas la commission d'appel d'offres - qui a été nommé, j'en fais partie, qui doit se réunir ce lundi matin pour ouvrir les plis. On sait qu'il y a quatre candidats.

Il y aura, pareil, trois semaines d'examen par le mandataire et par les élus des propositions réalisées et il y aura le choix au bout de ces trois semaines-là d'un maître d'œuvre.

Alors, ce maître d'œuvre va répondre à tout cela mais bon, si je peux me permettre, il y a quand même un certain nombre de choses que je connais de par ma profession, il n'est pas question qu'il y ait une journée sans train au passage à niveau à SALLAUMINES. Donc les travaux vont être réalisés durant ce qu'on appelle le blanc travaux, c'est-à-dire qu'il y a des périodes où il n'y a pas de circulation de train où c'est prévu pour faire des travaux sur la voie ferrée.

On profitera de ces blancs travaux pour réaliser l'ouvrage qui sera certainement soit un pont au-dessus de la voie ferrée mais vu la configuration du terrain ça m'étonnerait que ce soit ça, soit un passage sous la voie ferrée et à mon avis, ce sera plutôt cela.

En ce qui concerne la R.N. 43, d'autres rues sur notre commune vont être concernées aussi par ces travaux et effectivement, il y aura à gérer à la fois l'organisation de la circulation, y compris peut-être détourner en partie la circulation.

.../...

28/

Le gros chantier va être le déplacement des réseaux, c'est-à-dire l'évacuation des eaux, l'arrivée de l'eau potable, le gaz, etc. Ça, ça va être le gros chantier mais ce sont des choses qui se font de façon alternée, d'un côté de la route, de l'autre et il y aura des organisations.

Après, je ne sais pas si c'était au travers de votre question, quelle emprise va prendre le tramway sur cette rue parce qu'effectivement SALLAUMINES est "ville rue" ? il existe plusieurs techniques d'exploitation possibles : c'est de la double voie, c'est de la voie unique mais ça peut être l'alternance entre ces deux systèmes-là. Et donc, le maître d'œuvre qui sera choisi aura à nous faire des propositions sérieuses sur ce sujet-là.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions, le seul élément de calendrier que je ne vous ai pas donné, c'est que, une fois choisi et le début des travaux de ce maître d'œuvre, on aura à définir le tracé définitif, enfin définitif pour l'étude, pour la fin du printemps voire avant l'été parce que je pense qu'il y aura un petit décalage quand même de calendrier.

Mais à ce moment-là, on aura de nouveau une enquête publique et là ce sera une enquête publique où l'on va réunir la population sur l'ensemble du tracé et même ailleurs dans le périmètre du S.M.T., là où les choses sont demandées, y compris au-delà même - je m'engage peut-être mais je pense que le maire me soutiendra - des réunions officielles qui vont se tenir par le S.M.T., on organisera peut-être d'autres échanges, par exemple la commission "transports" du conseil municipal mais aussi voire peut-être d'autres réunions, des réunions de quartiers, ou les conseils de quartier, tous ces outils de démocratie participative souvent utiles pour ça, et donc là on discutera : est-ce que le tramway passe devant chez ma collègue ? ça m'inquiète quelquefois. D'autres réclament que ça passe devant chez eux et qu'il y ait un arrêt devant chez eux parce qu'ils profiteront plus du transport collectif. D'autres souhaitent mettre leur vélo dans le tramway, ça c'est quelque chose qui est dans le cahier des charges. Toutes les réponses seront apportées.

Monsieur le Maire :

Merci.

Oui, je suis bien sûr complètement d'accord et dire que si les comités de quartier devaient justifier la notion d'ateliers participatifs, c'est bien sur les transports et ce que nous allons vivre, qu'ils devront effectuer leurs missions.

.../...

29/

Et somme toute, la question de Monsieur HUMEZ est légitime et je dois vous dire que pour avoir d'excellentes relations en particulier avec mon collègue ROLOS de SALLAUMINES, que bien sûr il est préoccupé comme nous.

Je crois qu'on ne peut pas mentir à la population, il va y avoir des gênes, il va y avoir des problèmes de circulation à régler, c'est évident.

Je crois que là-dessus pour l'instant je suis un peu comme vous d'ailleurs, je suis inquiet. Je suis inquiet parce que je sais que politiquement ça ne passe pas bien dans la population et pourtant il faut le faire. Ce sera aussi à nous d'assumer notre responsabilité sur comment faire de la politique intelligente parce que je n'ai pas trouvé la solution des travaux sans dégâts.

Vous voyez, comme là, on vient de relancer un vaste plan de rénovation en eau, gaz, etc. parce qu'il y avait du retard, parce que beaucoup de choses n'ont pas été faites, eh bien ça perturbe et les riverains sont mécontents. Ils ne peuvent pas garer leur voiture, ils ne peuvent plus rentrer chez eux, c'est le quotidien - je vous le dis, Mesdames et Messieurs les élus - des permanences des élus. Je ne dis pas que vous-même êtes au contact de la population mais notre quotidien, c'est ça alors je ne vous dis pas les services qui sont confrontés, bien entendu, à ces problèmes mais là encore, on a décidé de mener en même temps, une campagne de rénovation des rues et des trottoirs parce que vous avez vu la dégradation liée aux conditions climatiques particulières qui risquent d'ailleurs de se renouveler cet hiver.

Tout ça, c'est autant de gêne et nous sommes dans une spirale qui va durer très largement jusqu'en 2014, date des élections municipales.

Voilà, c'est clair.

Et ceux qui voudront faire de la politique sur la gêne occasionnée, le feront.

Parce que cette ville a été reconstruite dans la précipitation de l'après-guerre, sous une gouvernance d'exploitation charbonnière, elle a été réalisée au carré, vue d'hélicoptère c'est beau, dans la quotidienneté, vous savez très bien que c'est compliqué.

Je plains aussi souvent les personnes vieillissantes dont je commence à faire partie qui doivent circuler dans certaines rues de LENS là où les stationnements sont bilatéraux. Passer avec une voiture dans certaines rues de LENS, c'est un pari ! C'est comme ça.

Là aussi, on a lutté contre le stationnement anarchique avec votre concours plus ou moins volontaire mais je crois qu'il faut prendre nos responsabilités.

Merci, en tous les cas.

Alors, vous aviez d'autres questions mais à mon avis, vous les avez posées puisqu'il y avait celle sur la venue de Monsieur SARKOZY, on l'a évoquée et il y avait le problème des ascenseurs, on l'a aussi évoqué.

.../...

30/

Merci beaucoup.

C'est la raison pour laquelle je me plais à passer la parole à Madame PERMUY.

Madame PERMUY :

Oui, merci.

Je vais poser une question à la fois ou les cinq ?

Monsieur le Maire :

C'est vous qui voyez.

Madame PERMUY :

La première question, je l'ai déjà posée en commission : le devenir des déchets de soins à risque infectieux (DASRI).

Les personnes sont soignées chez elles, le problème se pose pour les lensois qui ont des soins chez eux et des pathologies qui engendrent des déchets : des compresses, des sondes... qui peuvent être infectées et qui n'ont rien à faire dans le circuit des poubelles normales. Tout en comprenant bien que les collectes de déchets sont de la compétence de la C.A.L.L., mais étant donné que lors des réunions publiques des Lensois ont posé la question, je vous redemande donc des précisions sur l'organisation future du ramassage ou de la création d'un point de collecte de ces DASRI.

Monsieur le Maire :

Je voulais vous dire que votre question est intéressante et que, ça va peut-être vous paraître paradoxal, j'en appelle à la solidarité du conseil municipal pour faire pression sur la Communauté d'Agglomération en ce qui concerne le prochain marché de ramassage des ordures ménagères.

Il n'est plus acceptable, je vous le dis, de subir ce que nous subissons dans le marché actuel avec des ramassages de cœurs de ville, avec des sacs poubelles qui sont d'un autre temps alors que j'avais préconisé les bornes enterrées comme cela se fait maintenant dans toutes les villes modernes.

Nous devons exiger de la Communauté d'Agglomération, et les élus qui y siègent l'exigent mais... Qu'il faille éventuellement envisager une motion de conseil municipal de LENS sur ce sujet, je l'envisage si je n'entends pas de la part du Président de la Communauté, une écoute suffisamment intéressante.

Sur les sujets que vous évoquez, la question a été posée, nous n'avons toujours pas de réponse.

.../...

31/

Je vous demande, en tant qu'élue bien sûr, de saisir le Président de la C.A.L.L. sur ce sujet important qui concerne en effet les déchets liés à des problèmes de santé, d'autant qu'il y a de plus en plus de personnes qui sont traitées à domicile et que pour l'instant, aucune solution n'a été envisagée sur ce problème majeur.

Comment ?

(propos inaudibles d'un élu)

Non. A ma connaissance, non. Enfin, je ne sais pas si quelqu'un siège dans la commission "déchets" parce que je ne suis pas dans toutes, mais à ma connaissance, non.

Donc, insistons.

On va le refaire, bien sûr, mais je vous en reparlerai parce que sur les ordures ménagères, je ne veux pas céder. On ne peut pas continuer à travailler comme cela au 21ème Siècle. Ce n'est pas possible.

Il faut faire des choix et au moment où on lève la T.E.O.M., il faut donner un service à la population qui soit de meilleure qualité. Ce n'est pas possible !

La C.A.L.L. est indirectement responsable des dépôts sauvages. Le fait d'avoir décidé - vous allez me dire ça a été voté, non justement ça ne l'a pas été - le ramassage des encombrants une fois par trimestre, c'était à coup sûr se prévaloir des dépôts sauvages.

Je vous le dis. On peut être des mêmes obédiences politiques et ne pas être d'accord et en ce moment, je ne suis pas souvent d'accord en ce qui concerne un certain nombre de sujets au niveau de la Communauté d'Agglomération et je le fais savoir.

Monsieur DEPREZ, je vous en prie.

Monsieur DEPREZ :

Une petite anecdote : j'avais mon cabinet dans le boulevard Basly et un jour - ils n'y peuvent rien - les personnes de l'entreprise d'enlèvement me demandent combien il y a de personnes qui vivent dans ce qu'ils pensaient être un appartement. Je leur explique que c'est un cabinet professionnel, il n'y a pas de personnes qui y vivent. "Ah donc, vous n'aurez pas de sachets". Je dis "mais alors qu'est-ce que je fais de....", "On ne sait pas, on n'a pas le droit de donner, ça doit être des personnes physiques".

Monsieur le Maire :

Vous résumez tout.

Le problème, c'est que, en plus, ce que je trouvais d'ailleurs une initiative fort louable, il y avait des conseillers du tri qui sont allés dans les écoles présenter aux enfants, les initier au tri sélectif et après quand on les renvoie chez eux, vous voyez bien le service qu'on leur propose. Attendez, même les enfants ne doivent plus comprendre.

.../...

32/

*Bon, donc, il est temps qu'on se reprenne sur ce sujet comme sur d'autres.
Allez, on continue Madame PERMUY.*

Madame PERMUY :

La deuxième question, c'est : "vous avez dit lors d'une précédente réunion qu'un bâtiment près de la rue de Londres serait affecté aux antiquaires. Nous prenons acte, mais aimerions savoir s'il serait possible qu'un bâtiment ou un lieu soit affecté à l'art moderne,

pour aider en premier les artistes contemporains, et 2°) les arts de la rue (les tags, les fresques ou les graffeurs actuellement) qui sont certes une pollution quand c'est à l'état sauvage, mais qui sont un mode d'expression éphémère intéressant les jeunes et d'autres, et nous avons pu admirer leurs œuvres dans le chemin d'accès du stade Bollaert.

Monsieur le Maire :

Dans votre proposition, vous êtes l'exemple criant de la contradiction, c'est-à-dire que d'un côté, il ne faut pas dépenser de sous et d'un autre côté, emballée par le développement culturel de votre ville, vous nous demandez...

Madame PERMUY :

Ça peut être très simple, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Non, mais je plaisante. Je plaisante à peine parce que ce que vous faites, je partage. Quand j'ai vu votre question, bien entendu, je ne peux au contraire que me réjouir qu'elle soit posée et vous dire que nous avons des contacts.

Elisabeth WATINE - d'ailleurs elle devait être là ce soir, elle était indisponible - nous l'aurait dit, avec les conservateurs des musées régionaux qui viennent souvent d'ailleurs ici à LENS tenir leurs assemblées, nous avons des projets de développement de ce type d'ateliers. Mais, les artistes sont dans la difficulté eux aussi, donc les résidences d'artistes, les artistes veulent bien venir, ils veulent bien créer des écoles mais comme Marie-Claude PIETRAGALLA par exemple, cela coûte très cher.

La Région a décidé de soutenir Marie-Claude PIETRAGALLA à SALLAUMINES, moi j'ai d'autres candidatures et je ne doute pas que les autres communes en ait aussi, d'artistes de renom internationaux qui, eux, ont bien compris les enjeux de l'arrivée du Louvre et qui veulent s'inscrire dans des projets comme les vôtres.

.../...

33/

Donc, ce ne sera pas une question de local, somme toute on l'a expliqué, soit acheter un local, soit construire un local, tout ça, ça s'amortit ; le tout, c'est le fonctionnement après qui coûte très cher.

Et c'est là où, en effet, après on peut espérer parce que la Région à elle seule - d'ailleurs que restera t-il de la Région dans quelques temps, excusez-moi de refaire un peu de politique, parce que là aussi, tout ça, la refonte territoriale, c'est intéressant mais si on n'avait pas la Région, vous le savez bien, la moitié des projets que nous portons aujourd'hui ne seraient pas là.

Donc, je suis favorable à tout ce que vous proposez.

Sur la rue de Londres, ce bâtiment en quelque sorte est - je l'ai déjà dit plusieurs fois - l'objet d'une négociation très dure avec NEXANS. J'ai exigé de ce grand groupe qui a recapitalisé somme toute, il suffit de voir l'action NEXANS quand on ferme les Câbleries de LENS et ce que vaut l'action NEXANS aujourd'hui, bon an mal an, elle a été multipliée par plus de vingt.

On a sauvé les emplois, relocalisés à NOYELLES, LOISON et on peut dire que la pérennisation pour l'instant est assurée pour de longues années puisque j'ai rencontré le nouveau Président Directeur Général de NEXANS France et ils vont développer sur ce secteur d'autres activités.

Donc au moins, on est sûr que là l'investissement que nous avons fait avec la Communauté d'Agglomération à l'époque et la Région et le Département, a été un bon placement puisque l'emploi a été préservé et il va même se développer.

Et en compensation, quand ils ont gardé le site des câbleries de LENS, j'ai demandé - parce que moi aussi je suis très attaché comme Monsieur BOURSIER à l'histoire, ce sont des générations entières qui ont travaillé aux Câbleries de LENS - de préserver au moins un hangar. A l'époque je n'étais pas sûr que nous ayons le Louvre et je disais, "on fera peut-être un marché couvert, enfin, on fera quelque chose." et j'avais même parlé à une époque de faire comme à Londres, comme à Covent Garden, de faire ces espèces d'étals des métiers d'art et artisanaux locaux.

Et NEXANS a tenu parole et le groupe G.H.I. qui a racheté l'ensemble des terrains, les 5 hectares, a tenu lui aussi parole donc nous gardons le bâtiment principal qui est pour moi dans son architecture le plus beau, qui se trouve juste en face des bureaux, à l'entrée des bureaux.

Alors, c'est vrai que mon idée - mais ce n'est qu'une idée - c'était de faire un salon permanent des antiquaires et de la brocante professionnelle parce que ça attire beaucoup de monde le week-end, c'est un lieu de promenade et dans le même temps, j'ai proposé à

.../...

34/

plusieurs cabinets de réfléchir à une salle des ventes mais uniquement pour - pas les vide greniers - ces vieux fauteuils, toutes ces choses que l'on trouve dans les successions et que quelquefois les enfants ne veulent plus, ça crée un climat qui est intéressant entre les populations.

Mais, est-ce que je trouverai des promoteurs intéressés par tout cela ? Je n'en sais rien. Et s'il n'y a pas de promoteurs qui veulent faire le salon des antiquaires permanent, bien qu'il y en ait déjà, je vous rassure puisque nous avons la chance d'avoir à LENS, le président national des antiquaires, on adaptera sur votre idée. De toute façon, j'ai promis - rappelez-

vous - aux artistes indépendants qu'à proximité du Louvre, nous réaliserons bien entendu un salon de l'art régional. C'est normal, bien évidemment.

Vous ai-je satisfaite ?

Madame PERMUY :

Oui, puis je termine sur cette question en disant que les villes qui ont investi dans l'art moderne se retrouvent maintenant - quand elles ont de la chance - à avoir des œuvres qui coûtent très très cher et je pense aux futurs investissements de la Ville. On peut les revendre, tout simplement.

On n'a pas pour but de... C'est un mode de financement comme un autre.

Monsieur le Maire :

Absolument.

Madame PERMUY :

La troisième question, c'est : beaucoup de Lensois nous posent des questions sur la future réalisation de la Place de la République et craignent pour l'avenir, et des commerces, et du stationnement. Vous avez fait des études de faisabilité pour l'implantation de cette surface et du parking, au niveau des terrains, mais aussi de l'impact commercial à venir. Serait-il possible d'en avoir connaissance, afin de rassurer les Lensois ?

Monsieur le Maire :

Vous en aurez très naturellement connaissance, bien entendu. Nous sommes dans une période sensible puisque nous sommes dans la période où les promoteurs ont remis leurs offres et qu'elles sont donc aujourd'hui à l'étude et que nous sommes soumis - les représentants des commissions d'appels d'offres et autres titulaires de délégations le savent très bien - aux obligations de réserve pendant cette période de consultation mais je peux déjà répéter ce que j'ai précisé : centre commercial, oui, correspondant d'ailleurs à des

.../...

35/

attentes de la population lensoise et à des marques qui souhaitent s'installer sur LENS. Il y a toujours, malgré la crise, une attirance sur LENS. Et j'avais répondu aussi, mais je le confirme : le parking aujourd'hui est d'un peu moins de 800 places et il sera porté à 950 places, plus le parking aérien dont j'ai parlé tout à l'heure sur lequel travaillent Messieurs HANON, ROBERT et DECOURCELLES, donc au point de vue "stationnement", il n'y a pas à s'inquiéter.

Où il y a à s'inquiéter, à nouveau, problème de chantier, problème de circulation et pourquoi je pique une colère si forte sur l'affaire de l'Apollo ? Ce n'est pas qu'un caprice de maire vis-à-vis de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.), c'est que pendant ce temps-

là on n'avance pas parce que moi j'ai besoin, nous avons besoin, d'un lieu tampon pour stocker les matériels de chantier. Alors si on bloque encore sur cette façade, je sais que je vais avoir l'avis de Monsieur MITTERRAND dans les prochains jours, les prochaines semaines, mais j'espère que l'intelligence va l'emporter parce qu'on bloque les chantiers.

Tant qu'on n'a pas fini la gare routière, on ne peut pas commencer la République.

On ne peut pas faire deux chantiers en même temps à LENS.

Or, les promoteurs ne nous attendent pas. Je vous le dis, il y en a déjà un qui s'impatiente en disant : "oui ou non ?" Tout à l'heure, on va les retrouver dans la Z.A.C. de l'Alouette, là-bas sur la route de LIEVIN, vers HERSIN COUPIGNY où 96 hectares vont être investis par la Communauté de LENS-LIEVIN. Ils vont "se barrer" ou alors ils vont aller s'installer à la Z.A.C. d'AVION où va s'installer un AUCHAN. Là aussi, c'est aussi ça notre quotidien. Donc, si je suis aussi vindicatif sur ce dossier, c'est que je sens le temps passer et les promoteurs, eux, n'ont pas de temps à attendre parce que d'abord les marques pressent.

Aujourd'hui, il y a des marques que vous Mesdames et vous Messieurs appréciaient en matière de mode, qui veulent venir à LENS, mais elles ne vont pas attendre que le maire de LENS réponde alors que la République, ça va faire deux ans que ça dure !

Parce que le parking de la République, ça a été le premier chantier sur lequel il y a eu une convergence de promoteurs.

Alors celui-là, on aurait pu - comme dirait l'autre - le vendre dix fois.

Voilà, je vous réponds.

Mais rassurez la population, sauf pour les travaux. Je ne mentirai pas sur les travaux, ça veut dire qu'on ne circulera plus autour de la place de la République, ça veut dire que les camions, il va bien falloir les évacuer quelque part. Ça veut dire qu'il faut démolir totalement le parking pour en refaire un autre. Ça veut dire qu'il y a 600 places de stationnement qu'il va falloir répartir dans la ville. Ce n'est pas la peine de se mentir, c'est vrai, et Monsieur DECOURCELLES et d'autres y travaillent.

.../...

36/

Observez aujourd'hui la politique de répression concernant le stationnement anarchique. Le parking de la gare "nouvelle formule" est complet. Monsieur DECOURCELLES prend le train tous les matins et discute avec les voyageurs, et ceux-ci reconnaissent tout compte fait que d'aller garer sa voiture là-bas rue des Déportés, c'était quand même pas si dramatique que ça.

Vous vous rendez compte qu'il aura fallu deux ans avant que ce parking prenne sa véritable dimension. Quand même !

Et c'est souvent des populations qui n'ont jamais habité ailleurs qu'à LENS où on a été - ici dans cette ville - habitués à pouvoir stationner où on voulait parce que c'était la

règle. Du coup, on ne comprend pas que même à LENS, il puisse y avoir un règlement. Il est temps qu'on le comprenne ! Je sors de la question.

Madame PERMUY :

Merci.

La quatrième question, c'est la direction du centre hospitalier de LENS qui veut soit privatiser le nettoyage de l'hôpital soit augmenter l'efficacité des équipes en place. Nous ne pensons pas que les personnes en place actuellement chôment durant les heures de travail, les protocoles de désinfection élaborés par leurs soins ont été reconnus en France et ont servi de modèle dans d'autres hôpitaux et d'autres cliniques. Il y a donc danger de survenue d'infections nosocomiales. Quelle est la position prise par la Ville au sein du conseil d'administration de l'hôpital de LENS ?

Monsieur le Maire :

Elle a été catégorique et je dois dire que ce soir-là, étant empêché et représenté par mes collègues, Maurice DHEDIN, Yvette DAUTHIEU, Annie FLAMENT et d'autres, j'avais demandé à Madame CLIN qui est en même temps conseillère générale, de participer à la réunion avec les syndicats et bien entendu de défendre le principe qu'il y a des prestations sur lesquelles on ne doit jamais tenter de faire des économies, surtout en milieu hospitalier.

Et s'il y en avait un, c'était bien celui-là.

Et la mobilisation des syndicats - car c'est à eux bien sûr d'abord que nous rendons hommage - a fait que la maladresse de présentation par certains cadres, jeunes cadres dynamiques du C.H.L., a obligé le directeur à une correction d'orientation. Nous restons vigilants.

Mais j'ai fait savoir qu'en ma qualité de président, je m'opposais à l'extériorisation des services de nettoyage.

.../...

37/

Madame PERMUY :

L'hôpital de ROUBAIX l'avait fait il y a deux ans, ils font marche arrière.

Monsieur le Maire :

C'est évident.

Les cahiers des charges lorsqu'on extériorise sont toujours alléchants. Mais quand un technocrate nous sort - parce que pour moi, là ça devient un technocrate - que là où 14,5 agents (j'aime beaucoup toujours les demi-agents dans l'administration, on a ce don de couper les fonctionnaires en deux) font du nettoyage, une société privée fait la même prestation - dit-il et écrit-il dans son rapport - avec deux personnes et demie. Evidemment !

Comme dirait l'autre, ne regardez pas l'eau dans le seau ni la couleur de la wassingue, comme diraient les mineurs.

Madame PERMUY :

Mais lors de la précédente mandature - vous aviez été d'accord avec moi - je vous avais dit que dans les écoles de commerce et de management, on était en train de faire des "monstres".

Monsieur le Maire :

Mais j'observe que nous sommes souvent d'accord, vous et moi.

Madame PERMUY :

Sur les "monstres", c'est vrai et on ne peut pas appliquer à la santé le management de France Telecom qui n'avait pas besoin de ce management-là non plus.

Monsieur le Maire :

Tout à fait.

Madame PERMUY :

Donc, la cinquième question, je ne savais pas trop comment la poser mais ça m'a paru un peu singulier.

Lors du dernier salon de l'immobilier à LIEVIN, j'ai pu constater que MAISONS ET CITES était devenu promoteur et proposait des maisons neuves à l'achat. Ce qui m'a semblé étrange - évidemment on a demandé pour mon fils - c'est qu'il fallait en être le locataire durant un an et ensuite l'acheter. C'est certainement un montage comme ça. Mais il

.../...

38/

y a entre autres des programmes de constructions à LEFOREST, à AVION... par tranches de 20 maisons. Le prix aussi a été surprenant : pour une maison de 3 chambres avec un terrain relativement petit de 450 m², ils demandent 172 000 euros, alors qu'une construction de ce genre chez COOPARTOIS, la même avec un plus grand terrain, est à 140 000 euros. J'insiste sur cette différence, car MAISONS ET CITES sont déjà propriétaires des terrains, COOPARTOIS non.

J'en viens donc à ma question : va-t-on voir des maisons individuelles pousser comme des champignons dans les jardins des cités minières et les dénaturer, et si de tels programmes sont annoncés à LENS, pourra-t-on alors avoir une explication sur la nette différence de prix, le terrain étant compté dans les deux réalisations, car peut-être

demandent-ils aux futurs propriétaires d'être locataires pendant un an pour obtenir en plus certaines subventions ?

Moi, c'est un montage financier qui me laisse perplexe, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Je propose au conseil municipal qu'à l'unanimité, nous puissions vous désigner pour rencontrer Jean-Pierre KUCHEIDA car votre question est pertinente et je n'ai pas la réponse pour tout vous dire.

La seule chose que je sache - et Jean-Pierre KUCHEIDA le sait bien - c'est qu'on ne fait pas sur le territoire de LENS ce que l'on veut, y compris MAISONS ET CITES.

Et sur le cas que vous avez soulevé, je n'ai pas la finalité donc pour ma part, je n'irai pas plus loin, parce que je n'ai pas pu avoir Monsieur KUCHEIDA là-dessus.

Mais ce que vous dites - et d'ailleurs je n'ai aucune raison de mettre en doute votre propos, excusez-moi - est en effet anormal.

Donc il y a des points sur lesquels il faut que nous vérifiions, que nous puissions vérifier mais par contre, je plaisante à peine d'ailleurs en disant "écrivez à Monsieur KUCHEIDA", bien sûr, c'est normal.

Madame PERMUY :

J'ai pratiqué Monsieur KUCHEIDA au stade couvert régional - pas sur la piste mais au bureau - et je veux bien lui écrire ou aller le voir.

Monsieur le Maire :

Très bien. Vous avez des talents.

.../...

39/39

Madame PERMUY :

Merci, je n'ai plus de question.

Monsieur le Maire :

Y a t-il d'autres questions ?

Non.

Eh bien, écoutez, Mesdames et Messieurs, je vous remercie. La séance est levée.

Merci beaucoup.

Bonne soirée.

La séance est levée à 22 heures 35.

